



L'actualité des Mariannes du Nord

- Le vendredi 3 juin 2022, s'est tenue l'Assemblée Générale de notre association. Les rapports d'activités et financier ont montré que l'association poursuit son chemin avec dynamisme et engagement. Dans son rapport moral, la présidente a regretté la perte de quelques adhérent.e.s et évoqué la difficulté à répondre aux demandes d'interventions, le nombre de bénévoles au sein de l'association étant limité.
- Le lundi 13 juin 2022, l'association a reçu dans les locaux de la Maison des Femmes de Lille le groupe de jeunes de Téteghem avec qui nous avons travaillé toute l'année sur la question du genre.

Après avoir découvert l'exposition du Centre Lazare Garreau « *Mon genre n'est pas mon métier* », des stagiaires d'ID Formation nous ont rejoints dans l'après-midi pour assister à la projection du film « Billy Elliot » de Stephen Daldry, pour débattre des droits fondamentaux et du choix d'un métier. Une belle journée solidaire riche en échanges !

L'édito de notre présidente

Les vacances sont là et il était temps de faire une vraie pause pour profiter de la nature et de la famille... Avec la mise en place d'un C.A élu à la dernière Assemblée Générale, le bureau de l'association va pouvoir mieux gérer ses actions car les projets ne manquent pas et des établissements scolaires se sont déjà manifestés pour accueillir à nouveau « les Mariannes » !

A la rentrée, un temps fort nous attend au lycée Hôtelier International de Lille... Dès que possible, nous vous en dirons plus...

Véronique LEYS

L'actualité sur le territoire

- La Maison des Femmes de Lille poursuit son engagement auprès des femmes afghanes. Un petit format s'est ainsi tenu le mercredi 11 mai 2022 avec Fatimah Hossaini, artiste, photographe, commissaire, exposante et fondatrice de l'organisation Mastooraat, née en Afghanistan à Téhéran. Reçue parmi les 10 premiers lauréats du prix international Hypatia qui récompense l'engagement dans le domaine de la recherche, de l'art et des professions, Fatimah nous a présenté son projet « Blue Hope ».
- « Féminisme Initial » : le H C E présente son premier podcast pour sensibiliser aux enjeux d'égalité et de droits des femmes : Dans le cadre d'un partenariat entre le Certificat égalité femmes-hommes et politiques publiques de l'École d'affaires publiques de Sciences Po et le Haut Conseil à l'Égalité (HCE), quatre étudiantes ont réalisé un podcast de 7 épisodes, traitant de sujets d'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des femmes. Enregistrés au studio la Poudre à la Cité Audacieuse, ils seront diffusés chaque mercredi cet été.

Les Mariannes au Sénat

Dans le cadre d'une visite organisée par la Maison des Femmes de Lille, nous avons été reçus dans l'enceinte du Palais du Luxembourg le jeudi 5 Mai 2022, sur l'invitation de Mme Martine Filleul, Sénatrice du Nord depuis 2017. Membre de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, elle est aussi Vice-Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Nous avons eu le plaisir de bénéficier d'une visite guidée du Sénat. Nous avons pu déambuler de la Salle du Livre d'Or à la Bibliothèque après avoir traversé la Cour d'Honneur et pénétré dans l'Hémicycle. Nous avons croisé au passage, les bustes d'hommes célèbres qui ont fait vivre la République : Sadi Carnot, Jules Ferry, Léon Gambetta. Nous avons même pu descendre l'escalier d'Honneur. Mais que serait ce lieu prestigieux au centre du Pouvoir en France, sans Marianne, figure de la République : une exposition des Mariannes nous attendait dans la Salle des Conférences. Madame Filleul nous a rejoints autour du repas servi dans une des salles du restaurant. Toutes les questions ont alors pu lui être posées sur son rôle de sénatrice, sur l'importance des commissions auxquelles elle a pu participer ainsi que sur certains dossiers traités. Une journée bien remplie qui nous a permis de comprendre un peu mieux le fonctionnement de cette noble institution.

Le Sénat en 7 points :

- C'est l'organe qui « assure la représentation des collectivités territoriales de la République »
- Les 348 Sénateurs sont élus pour 6 ans, au suffrage universel indirect par 162.000 grands électeurs.
- Ils débattent et votent les textes de Loi (navette parlementaire)
- Ils sont un organe de contrôle du gouvernement
- Son Président est le 2^{ème} personnage de la République
- Chaque Sénateur est membre d'une des 7 Commissions permanentes
- Les débats sont retransmis sur la chaîne parlementaire, Public Sénat.

Marianne et les personnes célèbres qui l'ont incarnée :

- Brigitte Bardot en 1969, première Marianne (c'est un choix du général de Gaulle)
- Michèle Morgan en 1972
- Mireille Mathieu en 1978
- Catherine Deneuve en 1985
- Inès de la Fressange en 1989,
- Laetitia Casta en 2000
- Evelyne Thomas en 2003



*Reportage de notre Trésorière
Christine LORIDANT*



L'actualité ailleurs

• SANTE REPRODUCTIVE AU CHILI

La chambre des député-e-s du Chili a adopté deux projets de loi visant à améliorer la santé reproductive dans le pays. La Loi d'Adriana vise à améliorer les soins maternels en prévenant la violence obstétrique pendant la gestation, avant l'accouchement, pendant l'accouchement et pendant le post-partum, ainsi que dans les cas d'avortement. La Loi d'Adriana porte le nom d'une jeune mère qui a perdu son bébé à la fin de sa grossesse en raison d'une négligence médicale, malgré des demandes d'aide répétées dans deux hôpitaux différents. La seconde initiative obligerait l'État chilien à promouvoir des programmes qui rendent les produits menstruels abordables pour tous. Les deux projets de loi devront être approuvés par le Sénat pour devenir effectifs.

• LIBERTE SEXUELLE EN ESPAGNE

Le congrès espagnol a adopté le projet de loi sur la Garantie Intégrale de la Liberté Sexuelle, connue sous le nom de "*Seul le Oui veut dire Oui.*" Le projet va maintenant être débattu par le sénat afin de devenir une loi. Les adolescentes de 16 et 17 ans et les personnes handicapées pourront se faire avorter sans le consentement de leurs parents ou tuteurs, selon la nouvelle législation promue par le gouvernement.

En Espagne, l'avortement est légal jusqu'à 14 semaines de gestation et jusqu'à 22 semaines en cas de risque pour la vie de la personne enceinte ou en cas de grossesse non viable. Le projet de loi prévoit également des jours de congé pour les menstruations douloureuses, la gratuité de la pilule du lendemain, le financement des méthodes contraceptives, un congé prénatal à partir de 39 semaines, une éducation sexuelle dès la petite enfance et la suppression de la taxe pour des produits spécifiques d'hygiène menstruelle.

• DROITS DES FEMMES ENCORE BAFOUES EN AFGHANISTAN

Depuis le mois de mai, un nouveau décret oblige les femmes à se couvrir le visage, soit avec une burqa de la tête aux pieds comportant un grillage pour le visage ; soit avec un niqab qui couvre le visage à l'exception d'une ouverture pour les yeux. Les femmes travaillant à la télévision sont également tenues de porter le voile du visage. Le 29 mai 2022, les femmes ont bravé les restrictions et protesté contre le régime Taliban à Kaboul, en criant "*Pain, travail, liberté*" et "*L'éducation est mon droit ! Rouvrez les écoles !*"

• IVG EN POLOGNE

Une nouvelle attaque, par le fichage des femmes enceintes, sur la vie privée des femmes et contre le secret médical que les Polonaises pourraient espérer de leur médecin. Un arrêté du Ministre de la Santé oblige dorénavant les médecins à inscrire les grossesses dans un registre numérique médical, à côté d'informations sur le groupe sanguin, les maladies passées ou les traitements en cours ; prétendument pour aider les patientes. Mais l'opposition n'est pas dupe, la députée Kamila Gasiuk-Pihowicz a déclaré à la presse que ce registre était né « *pour pouvoir persécuter et contrôler les femmes polonaises, créer un nouvel outil de répression, d'influence politique de l'Etat sur nos vies, sur notre santé, sur nos familles* ». Les associations alertent, dans le contexte actuel où l'avortement est pratiquement interdit, sur ce nouvel outil pour s'immiscer dans la vie intime des femmes, d'autant plus que ce registre n'est pas créé uniquement à destination du personnel médical mais peut être obtenu par le parquet, parquet contrôlé par les populistes nationalistes au pouvoir. Pour rappel, en Pologne, depuis six ans, les droits reproductifs des femmes sont restreints l'un après l'autre, jusqu'à l'interdiction en octobre 2020, de l'avortement en cas de malformation grave du fœtus.

Nous contacter : Lesmariannesdunord@gmail.com

Nous suivre : <http://www.lesmariannesdunord.fr/>